



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Marchés publics de services**

**Règlement de la consultation**

**RC**

**Maître d'ouvrage**

MINISTÈRE DE LA CULTURE  
Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté  
Conservation régionale des monuments historiques  
39-41 rue Vannerie - 21000 Dijon

**Objet de la consultation**

Département : Côte d'Or  
Commune : DIJON  
Édifice : Cathédrale Saint-Bénigne  
(classée monument historique)

Opération : Restauration de la flèche

Lot n°2 : **Grue avec conducteur de grue**

**Date limite de remise des offres : mardi 7 octobre 2025 à 12 h 00**

Le début de la prestation est prévu pour **novembre 2026**

La notification des marchés est prévue en janvier 2026 avec une réservation de la grue dès janvier 2026 ; période de 2 mois de préparation de chantier minimum avant le début des prestations.

## Article 1 : Conditions de la consultation

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article R2124-1 et R2124-2 du code de la commande publique (procédure formalisée, appel d'offres).

Le marché pourra être conclu avec des entreprises groupées.

Les prestations seront réalisées en une tranche ferme et 5 tranches optionnelles. (détail dans CCAP et CCTP)

L'ensemble du cahier des charges est diffusé à toutes les entreprises.

Les candidats peuvent proposer des variantes libres (articles R2151-8 et suivants du code de la commande publique) qui ne seraient pas prévues dans le cahier des charges, à condition d'avoir chiffré obligatoirement la solution de base.

Le délai d'exécution est fixé dans l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard **6** jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Le cadre de bordereau de prix (BPU) et la DPGF sont transmis en version modifiable, permettant aux entreprises de compléter éventuellement leurs propositions chiffrées directement sur le tableur. (le fichier Exel contient plusieurs onglets)

Le délai de validité des offres est fixé à **120** jours à compter de la date limite de remise des plis. Si, dans le cadre d'une négociation, les candidats remettent une nouvelle offre de prix, le délai de validité des offres de 120 jours est reconduit à compter de la date de réception de cette nouvelle offre de prix.

Une visite des lieux d'exécution du marché est obligatoire.

Cette visite est importante compte tenu des contraintes techniques et pour assurer une réponse complète et conforme. A ce titre, le candidat est réputé avoir une connaissance parfaite des lieux permettant d'apprécier justement les caractéristiques des lieux ou les contraintes inhérentes aux sites et d'effectuer sa mission correctement.

## Article 2 : Présentation des offres

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur PLACE (plate-forme des achats de l'État).

Le dossier à remettre par les candidats, **rédigé en langue française**, comprendra les pièces suivantes :

*Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat, en application du code de la commande publique : Les candidats ont la possibilité d'utiliser le formulaire **DUME**.*

- lettre de candidature (DC 1) ;
- déclaration du candidat (DC 2) ;
- sous-traitance DC4 le cas échéant ;
- extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (Kbis) ou le cas échéant une carte d'identification justifiant l'inscription au registre des métiers.
- attestation sur l'honneur du candidat justifiant qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales (ou formulaire cerfa 3666 validé par l'administration fiscale). La production de ce document est facultative lors de la consultation. L'entreprise dont l'offre est retenue bénéficiera d'un délai de quinze jours (15 jours) pour produire le cerfa 3666 validé par l'administration, à peine de rejet de son offre.
- attestation sur l'honneur du candidat indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8231-1, L. 8241-1, L. et L. 8251-1 du code du travail ;
- attestation d'assurance, la production de ce document est facultative lors de la consultation. L'entreprise dont l'offre est retenue bénéficiera d'un délai de quinze jours (15 jours) pour produire son attestation d'assurance, à peine de rejet de son offre ;
- chiffre d'affaire des 3 dernières années ;

*Nota.* - Les formulaires sont disponibles sur le site Internet du ministère des finances à l'adresse <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

*Documents concernant l'offre à fournir obligatoirement :*

- acte d'engagement daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise signataire du marché. Cet acte d'engagement sera éventuellement accompagné de demande(s) d'acceptation de sous-traitant(s) DC4 et d'agrément des conditions de paiement. La décision de recourir à une sous-traitance devra être impérativement précisée à la remise des offres.

Le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement et le fait d'accepter ou de renoncer au bénéfice de l'avance forfaitaire ;

- cahier des charges (CCTP, CCTC, CCAP), à accepter sans aucune modification ;  
 - cadre de bordereau de prix unitaires et DPGF dûment complété et signé (plusieurs onglets) ;  
 - mémoire justificatif de la valeur technique de l'offre (appelé mémoire technique et comportant au maximum 30 pages) précisant à minima les points suivants :

- moyens humains et matériels affectés à l'opération, organisation de l'équipe (études, EXE, encadrement, gestion des absences, effectifs, taux de présence)

- références antérieures sur prestations similaires

- modes opératoires proposés pour le déroulement de l'opération

- moyens mis en œuvre vis-à-vis des risques sanitaires des travaux à effectuer (présence de plomb, cuivre, poussière de bois

- méthodologie d'intervention sur un site classé MH avec continuité des cultes

- mesures pour le respect des délais travaux, avec compréhension des contraintes du projet pouvant affecter les délais

- compréhension du découpage en tranches

- compréhension des interfaces entre lots

- optimisation proposée pour réduire les délais de restauration en atelier et du fait réduire les dépenses d'immobilisation des installations de chantier et de grue

- compréhension du projet (sécurité, risque incendie, patrimoine MH, mise à disposition de moyens d'échafaudages, de levage grue, etc..)

- gestion des déchets

- disponibilité

- attestations de Maître d'œuvre pour chantiers similaires de moins de 3 ans avec dossier photos permettant de juger le travail réalisé

- Copie de la qualification Qualibat :

Lot 1 : Qualibat 1413 - 1452 - 2413 (ou références équivalentes)

Lot 3 : Qualibat 2192-2194 (ou références équivalentes)

Lot 4 : Qualibat 2393 (ou références équivalentes)

Lot 5 : Qualibat 3194 (ou références équivalentes)

Lot 6 : Qualibat 3194 (ou références équivalentes)

Lot 7 : Qualibat 4393 (ou références équivalentes)

Lot 8 : référence MH indispensables

- Attestation de visite signée par la maîtrise d'ouvrage (document joint en fin de RC).

### **Article 3 : Transmission par voie électronique**

La présente consultation est passée en application des articles R2132-1 à R2132-14 du code de la commande publique relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Dans les chapitres suivants, il est fait référence, pour les paragraphes traitants de la dématérialisation de la procédure, au site **[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)**.

Ce site est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la consultation. Le lieu des échanges est appelé [marches-publics.gouv.fr](http://marches-publics.gouv.fr). Les soumissionnaires auront la possibilité de consulter les avis publiés sur le site, de retirer le DCE dans son intégralité, de poser des questions sur le DCE, de répondre par voie électronique, et d'être tenus informés des rejets.

### **Modalités de la consultation dématérialisée.**

#### **1 – Préalable**

Le soumissionnaire devra se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site **[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)** pour toute action sur ledit site.

Un manuel d'utilisation est également disponible sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) afin de faciliter le maniement de la plate-forme.

## **2 - Retrait du DCE.**

Les soumissionnaires doivent retirer le DCE sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE).

Pour ce faire, les soumissionnaires devront renseigner un formulaire d'identification. A cet effet, ils fournissent le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

Afin de pouvoir lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- EXCEL, PDF, JPEG.
- Questions posées sur le cahier des charges.

Les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions à la personne publique pendant la durée décrite en page de garde et à l'article 3.3 du présent règlement de la consultation.

Ils doivent le faire par la voie électronique via le bouton « déposer une question ». Les réponses du maître d'ouvrage seront portées à la connaissance de l'ensemble des candidats par le biais d'un formulaire « questions-réponses » ajouté au DCE sur la plate-forme des achats de l'État et actualisé en tant que de besoin.

## **3 - Dépôt de l'offre.**

Il est rappelé que la date limite du dépôt de l'offre est fixée au **7 octobre 2025 à 12H00**.

Lors des réponses sous forme dématérialisée et afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure les soumissionnaires devront tenir compte des indications suivantes :

### **4 – Format des fichiers :**

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", ...
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros", ...

### **5 – Anti-virus**

Les soumissionnaires s'assureront avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus. En effet, conformément au décret, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre.

Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu, le soumissionnaire en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

### **6 – Gestion des hors délais**

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt, dans les conditions telles que définies ci-dessus, sera considéré comme hors délai.

### **7 – Copie de sauvegarde**

Les candidats et soumissionnaires qui transmettent leurs documents par voie électronique peuvent adresser à l'acheteur, sur un support papier ou sur un support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents établie selon les modalités fixées par l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

### **8 – Mentions complémentaires**

Les avis d'appels publics à la concurrence en ligne sont consultables librement sans aucune contrainte d'identification. Dans le cas où ces avis auraient fait l'objet d'une publication sur le BOAMP et/ou du JOUE, ces derniers font foi.

1. les soumissionnaires s'engagent à ne pas contester le présent règlement de consultation, les documents auxquels il renvoie, ainsi que les éléments constitutifs du dossier de consultation,
2. le pouvoir adjudicateur s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne. Ces mêmes documents existent sur support physique électronique (CD) ou imprimés sur papier. Les

documents imprimés sur papier sont conservés dans les locaux du Service Marchés du pouvoir adjudicateur et sont les seuls faisant foi sous cette forme.

3. les soumissionnaires disposent de documents disponibles sur le site :

- ⊕ le manuel d'utilisation
- ⊕ les conditions générales d'utilisation
- ⊕ les pré-requis techniques

Ces documents décrivant l'utilisation du site « marches-publics.gouv.fr » font partie intégrante du présent règlement de consultation.

**ATTENTION : le système détecte les éventuelles modifications effectuées sur le(s) document(s) entre l'envoi de leur signature et l'envoi du document ayant généré ladite signature. Tout document modifié est alors rejeté.**

#### Article 4 : Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R 2151-1 à R 2152-13 du code de la commande publique et suivant les critères ci-après :

#### CRITÈRES DE NOTATION DES OFFRES :

Critères	Contenu
Valeur technique noté sur 60 (pondération 60%)	<p><u>Justifications de la compétence</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de présentation et respect de la mise en forme demandée du mémoire technique (nombre de pages, sommaire, informations requises) : <b>noté 6/60</b></li> <li>- <u>Méthodologie</u> :               <ul style="list-style-type: none"> <li>*Analyse critique du calendrier prévisionnel proposé noté 6/60</li> <li>*Moyens envisagés pour garantir les délais noté 6/60</li> <li>*Moyens envisagés pour tenir compte des contraintes du site et de son occupation (site urbain et occupé, interruption des levages 2 fois / semaine, protocoles plomb, travail en hauteur) noté 6/10</li> <li>* Détail des matériaux et mises en œuvre faisant l'objet d'un enjeu particulier pour le lot considéré et notamment :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>Lot 1 : tabouret métallique support des échafaudages de l'aiguille</li> <li>Lot 2 : études complémentaires de fondation, montage/démontage de la grue en site contraint.</li> <li>Lot 3 : coulage d'une chape ignifuge sur les extrados des voûtes, carottage en travail encordé</li> <li>Lot 4 : déplombage sur place et en atelier des pièces de charpente ; relevé et mise sur épure de la charpente dans ses différents états ; art du trait et mise sur épure : évalué sur exercice décrit ci-dessous en <b>annexe 1</b>. Pour ce lot, 3 points pour les enjeux particuliers et 3 points pour l'exercice portant sur l'art du trait et épure</li> <li>Lots 5 et 6 : restauration des décors en cuivre</li> <li>Lot 7 : restauration d'escalier ancien complexe</li> <li>Lot 8 : SSI, intervention dans l'existant.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>Noté 6/60 <b>Sous-total méthodologie 24/10</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Moyens techniques et humains</u> (expérience et qualification du personnel affecté au chantier), notamment pour le lot 2 : continuité présence conducteur de grue (gestion remplacement) et pour le lot 8 : formation des personnels de surveillance (nombre limité des agents en roulement) aux spécificités du site et du chantier <b>12/60</b></li> <li>- <u>Références antérieures</u> sur prestations similaires (noté <b>12/60</b>)</li> <li>- <u>Clauses environnementales</u> : Le titulaire du marché précisera les moyens mis en œuvre pour optimiser : les transports, l'économie des matériaux et le choix des matières premières pour minimiser l'impact environnemental de l'opération noté <b>6/60</b></li> </ul>

Prix (40%)	Voir formule ci-dessous
------------	-------------------------

- **Le prix :**
  - Le prix  $A = 5 + (5 \times a)$  avec  $a = \frac{O - P}{O}$
  - $O$  = estimation prévisionnelle HT du lot concerné
  - $P$  = montant HT de l'offre du lot concerné

Chaque offre sera noté par la totalisation de tous les postes et classée par ordres décroissant.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres prévaudront et le montant sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront également rectifiées et le montant ainsi rectifié sera pris en considération pour le jugement de l'offre.

#### **Article 5 : Conditions d'envoi**

Les offres seront déposées uniquement sur la plate-forme de dématérialisation et avant la date limite fixée en page 1 du présent règlement de la consultation.

#### **Article 6 : Documents à fournir par le candidat retenu**

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande du maître d'ouvrage les pièces suivantes :

- les attestations délivrées par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé par le maître d'ouvrage, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage présente alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

A tout moment le maître d'ouvrage peut mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

#### **Article 7 : Voies et délais de recours**

L'instance chargée des procédures de recours dans le cadre du présent marché est le Tribunal Administratif de Dijon, 22, rue d'Assas, B.P. 61616, 21016 DIJON Cedex,

Le délai de recours dont dispose le candidat non retenu au présent marché est de deux mois compter de la notification de la décision de rejet de son offre pour contester celle-ci devant le TA de Dijon. En outre, le candidat peut, jusqu'à la signature du marché par le représentant du Pouvoir Adjudicateur, introduire un référé pré contractuel sur le fondement de l'article L.551-1 du Code de Justice Administrative, devant le TA de Dijon.

Enfin, les concurrents évincés disposent également d'un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités informant de la conclusion du marché, pour contester la validité de celui-ci, devant le TA de Dijon.

L'instance chargée de la médiation, relative au présent marché est le Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges en matière de marchés publics de Lyon. Le délai de recours dont dispose le candidat non retenu au présent marché est de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet de son offre pour contester celle-ci devant le CCIRAL.

#### **Article 8 : Renseignements complémentaires**

Référents du dossier :

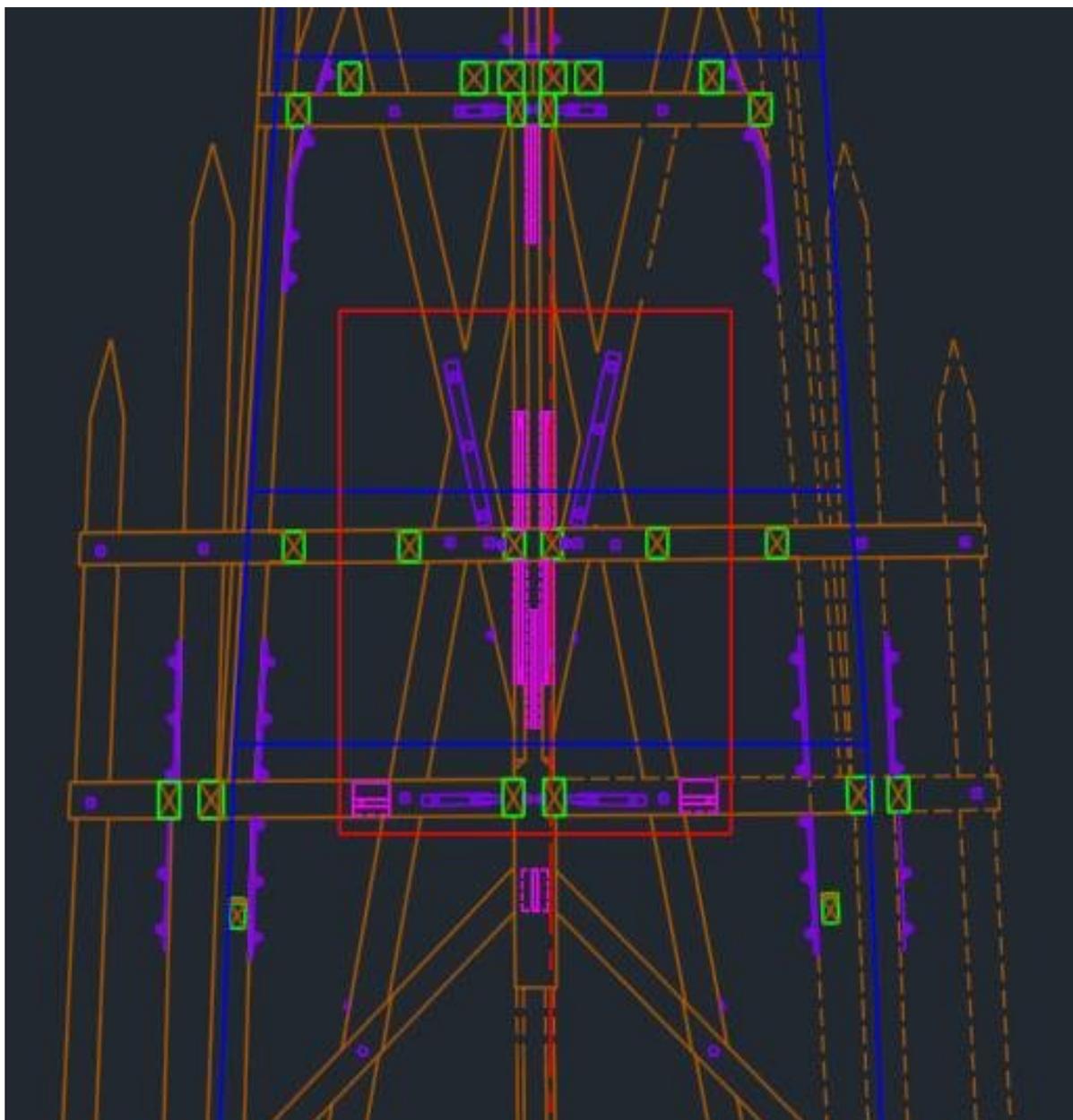
- MOA : conservation régionale des monuments historiques :
  - M. Gérard JACQUET, ingénieur du patrimoine : Tél 03 80 68 50 84 – 07 60 46 65 33  
[gerard.jacquet@culture.gouv.fr](mailto:gerard.jacquet@culture.gouv.fr)
  - M. Maxime BELVAL, ingénieur du patrimoine : Tél 03 80 68 50 53 – 07 60 42 88 10  
[maxime.belval@culture.gouv.fr](mailto:maxime.belval@culture.gouv.fr)
  - M. Jean-Batiste REZVOY, ingénieur du patrimoine : Tél 03 80 68 50 67  
[jean-baptiste.rezvoy@culture.gouv.fr](mailto:jean-baptiste.rezvoy@culture.gouv.fr)
- MOE : architecte en chef des monuments historiques en charge de la Côte d'Or:
  - Monsieur Martin Bacot (Agence Archipat 19 rue des Tuileries – 69009 Lyon)  
[contact@archipat.fr](mailto:contact@archipat.fr) – Tél : 04 37 24 71 50
  - ou sa collaboratrice Madame Maud Duphil, architecte (coordonnées identiques)  
[maudduphil@archipat.fr](mailto:maudduphil@archipat.fr)

**Important : les candidats doivent poser leurs éventuelles questions sur la plateforme des achats de l'État PLACE, afin de permettre, le cas échéant, au maître d'ouvrage de diffuser ses réponses par ce même support, au titre de l'égalité de traitement des candidats et de la transparence de la procédure.**

Le présent RC établi par le Maître d'Ouvrage.

## Annexe 1 au critère « valeur technique » pour le lot 4 Charpente :

Sur la base du descriptif et de ses planches graphiques, il est demandé aux candidats de tracer, tailler, lever et assembler les éléments du nœud d'assemblage suivant situé sur les enrayures 5 et 6 (base de l'aiguille) :





Soit :

- ✓ tracer les épures, de manière "traditionnelle" à l'échelle 1 sur un panneau de CP : plan, élévation, coupes, plan de rabattement, vue par bout, etc.
- ✓ mettre les bois sur épure
- ✓ tracer et marquer les bois
- ✓ les tailler
- ✓ les assembler conformément au descriptif,
- ✓ les présenter levés sur leur épuré.

Un rapport photo commenté des différentes étapes, avec et sans les auteurs de l'ouvrage.

Sont évalués et notés :

- ✓ l'épure,
- ✓ le choix et l'orientation des bois,
- ✓ les tracés et marquages des bois,
- ✓ le taillage des assemblages,
- ✓ l'assemblage,
- ✓ le levage et présentation sur épuré.
- ✓ La précision, la propreté et la qualité de l'ouvrage (épuré et maquette)

La maquette sera à l'échelle 1/2 du réel.

**ANNEXE 2****CERTIFICAT DE VISITE**

Je soussigné : Gérard JACQUET  
Maxime BELVAL  
Jean-Baptiste REZVOY  
Autre :

certifie que l'entreprise : .....

a bien effectué la visite de l'édifice ci-après, dans le cadre de la consultation pour la restauration de la flèche de la cathédrale Saint-Bénigne de Dijon ci-dessous référencée:

Département: COTE D'OR  
Localité : DIJON  
Édifice : CATHÉDRALE SAINT BÉNIGNE

Opération RESTAURATION DE LA FLÈCHE

Fait à DIJON , le

(signature)

**certificat de visite à joindre impérativement au dossier de consultation**